

# [Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 26

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182340>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pas en entendant les cris douloureux de ses enfants, en voyant couler les larmes amères de son épouse, d'un père, d'une mère tourmentés par la faim.

Le pain se vendit jusqu'à un franc la livre.

Dans le Jura, comme en 1531, l'on fit du pain avec des lichens, avec la racine de gentiane. Dans d'autres cantons, on mangeait l'écorce intérieure du pin et du sapin, l'herbe des champs, les feuilles des arbres, les marrons, etc., etc. On s'arrachait jusqu'aux restes des animaux morts d'épizootie contagieuse; enfin, l'on prépara du pain avec de l'orge, de la paille et du cumin des prés.

Les temps de pareilles calamités sont souvent aussi ceux des plus belles actions. Nous en citons un exemple : un jeune collégien, qui craignait que tant de malheurs ne lui permissent pas de continuer ses études, se réduisit, pour toute nourriture, aux herbes sauvages ramassées dans les champs. Ses condisciples devinèrent bientôt sa détresse et lui offrirent le produit de leurs petites épargnes. Il en acheta du pain qu'il porta à son père malade et revint plus gaiement à sa nourriture rustique.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, voyant la modicité de la récolte des grains, leur renchérissement effrayant dans toute l'Europe et l'impossibilité de s'en procurer autrement qu'en faisant venir à grands frais des blés achetés à l'étranger, invita, dès le mois de septembre 1816, les municipalités, les corporations et les citoyens à prendre part à une souscription ayant pour but d'assurer à notre canton un approvisionnement suffisant, jusqu'à la récolte suivante.

Cet appel ne fut pas vain. Des sommes considérables furent versées de toutes parts; les communes et des particuliers souscrivirent pour une somme de huit cent mille francs; l'Etat fit le reste. On réalisa ainsi le capital énorme de 2,375,858 francs anciens, soit près de *trois millions cinq cent mille francs*, nouvelle monnaie, qui furent affectés à l'achat de 79,000 quintaux de blé, répartis entre les souscripteurs au prix d'achat.

Comment guérir une jeune et jolie femme qui se prétend malade ?

Un médecin en vogue de la Chaussée-d'Antin a une recette infailible pour ces cas-là.

Il a recours, non aux pharmaciens, mais à la toilette.

Tout dernièrement, il était appelé auprès d'une jolie et élégante névralgique, tout éplorée.

Après après avoir tâté le pouls du sujet et demandé à voir la langue, l'homme de l'art s'est écrié :

— Je vois ce que c'est !

Là-dessus il a laissé une ordonnance ainsi conçue :

- 1° Un cachemire des Indes ;
- 2° Un nouveau chapeau à plumes ;
- 3° Un second écrin.

Dès le lendemain, la malade était sur pied pour essayer la toilette.

On sait que l'Assemblée nationale française va s'occuper très prochainement d'une loi ayant pour objet de prohiber le duel ou de le rendre impossible. On raconte à ce sujet un épisode assez curieux :

Deux seigneurs suédois avaient eu entre eux un différend.

Voulant le terminer, ils crurent ne pouvoir mieux y parvenir qu'en se battant en duel.

Cependant comme il était défendu, sous peine de la vie, d'en venir à cet excès, ils jugèrent à propos, l'un et l'autre, d'avoir recours à Gustave-Adolphe, leur souverain.

Ayant appris leur dessein, ce prince refusa d'abord d'y consentir.

Néanmoins, après quelques instances, il y donna son agrément, à condition toutefois que les deux adversaires viendraient le lendemain se battre en sa présence.

Le roi, accompagné de sa cour, et suivi du bourreau qu'il avait appelé, se trouva le jour suivant au lieu marqué pour le combat.

Après avoir témoigné combien la scène qui allait se passer lui déplaisait, Gustave-Adolphe ajouta :

— Je ne veux pas rétracter la parole que j'ai donnée. Battez-vous, soit ; faites en gens de cœur.

Puis, s'adressant au bourreau :

— Quant à toi, ajouta-t-il, dès que l'un des deux sera tombé sous les coups de son ennemi, tu couperas la tête à l'autre et tu me l'apporteras.

Là-dessus il se retira.

Les duellistes, voyant qu'il s'agissait de mourir tous les deux, n'eurent plus aucune envie de se battre, mais ils se retirèrent aussitôt.

Et Gustave-Adolphe dit :

— Voilà comment on tranche une difficulté.

Pour en revenir à la loi qu'on discutera prochainement à Versailles, il paraît qu'on y édictera des peines excessivement sévères à l'adresse des duellistes et de leurs témoins. — Des années de prison et des amendes énormes ; — cela empêchera-t-il de se battre — pour des riens ? Espérons-le.

## UNE BONNE VIEILLE HISTOIRE

QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR

(Suite.)

### VIII

Désespéré d'avoir le malheur de sa fille à se reprocher, le baron ne peut se résoudre à en être plus longtemps le témoin ; si au bout de deux ans, elle n'est point accoutumée à son sort, il prononce que cette époque sera celle de la séparation des deux époux et qu'il la ramènera chez lui. Mais, avant de quitter le Pays de Vaud, il croit devoir une visite à Grandson. En arrivant, il trouve la dame de Mont-Faucon au chevet du lit de son neveu, et Grandson presque agonisant, en délire. Le malheureux prenant le baron pour Gérard, dégage brusquement sa main de la sienne, en s'écriant : « Traître... tu voudrais aussi m'enlever cet anneau?... » et le rapprochant de son cœur, il proteste qu'on ne l'aura qu'avec sa vie.

Touché de retrouver un sentiment aussi tendre dans le désordre des idées du chevalier, le baron soupira en se rappelant que cet anneau était un don de sa fille. Le détail des soins dont le malheureux s'occupait dans les intervalles de